



Doc. 12419

18 octobre 2010

Protection du patrimoine moderniste en Europe

Question écrite n° 588 au Comité des Ministres

de M. Jordi XUCLÀ, Espagne, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Un projet de restauration est en cours dans la ville de Sitges (Espagne). Il porte sur le réaménagement et la rénovation des édifices du quartier des musées, et plus spécifiquement des édifices Maricel de Mar, Can Rocamora et Cau Ferrat. Il s'agit d'un projet nécessaire, surtout sur le plan des structures, pour garantir la sécurité des usagers des musées et l'accessibilité de ces derniers.

Le Consortium pour le patrimoine de Sitges (formé par le gouvernement provincial de Barcelone et le conseil municipal de Sitges) est l'organisme chargé de la conduite du projet de restauration. Le gouvernement provincial de Barcelone, déclaré compétent pour la passation des marchés, a déjà attribué les chantiers. Le projet est financé par le *Ministerio de Fomento*, la *Generalitat* de Catalogne et le gouvernement provincial de Barcelone. Les travaux ont débuté en juin dernier.

Bien que toutes les procédures administratives aient été respectées, il semble que le projet soit entaché d'illégalité, car il implique une restauration très agressive de trois immeubles classés. Ils présentent tous trois un intérêt culturel, et sont des monuments artistiques et historiques bénéficiant de la protection la plus élevée prévue par le Plan spécial et Catalogue pour la protection du patrimoine architectural de Sitges. Ce classement implique la « stricte préservation de l'intérieur et de l'extérieur » dans le cas du Maricel de Mar et du Can Rocamora, et la « stricte préservation des façades et des volumes » dans le cas du Cau Ferrat. Les principales conséquences du projet seront les transformations de l'intérieur du Cau Ferrat, la démolition de l'intérieur du Can Rocamora et la nouvelle façade des trois immeubles sur le front de mer, qui comportera une énorme cage de verre intégrant des passages couverts suspendus au-dessus de la mer.

Le Groupe du parti CiU au conseil municipal de Sitges a instamment demandé à toutes les autorités concernées de faire cesser le projet et de s'en tenir aux règles de protection du patrimoine : la ville de Sitges, le Consortium pour le patrimoine de Sitges, le gouvernement provincial de Barcelone, la Direction générale du Patrimoine culturel de la *Generalitat* de Catalogne et le Ministre de la Culture de la *Generalitat* de Catalogne.

Nous avons saisi le conseil municipal de Sitges, le gouvernement provincial de Barcelone et, par l'intermédiaire des membres du CiU, le Parlement catalan et la Congrès des députés à Madrid. Toutes ces instances ont répondu par la négative. Pourtant, il existe des alternatives nettement moins agressives pour ces immeubles, qui ont été présentées et défendues publiquement par des architectes locaux.

Estimant que la loi est violée, nous lançons un appel au Conseil de l'Europe pour qu'il tente d'empêcher cette agression contre le patrimoine historique et architectural collectif de Sitges et du pays. Les trois édifices concernés forment un ensemble historique, artistique et architectural, et le Cau Ferrat en particulier est un immeuble de référence du mouvement moderniste.

M. Xuclà i Costa,

Demande au Comité des Ministres,

Premièrement, si le Conseil de l'Europe est conscient de l'impact de ce projet sur les trois immeubles concernés, dont l'ensemble constitue un site historique de Sitges, et du fait qu'il constitue une atteinte au patrimoine historique, artistique et architectural de Sitges et du pays tout entier ;



Deuxièmement, si le Conseil de l'Europe sait que ce projet est contraire aux mesures de protection et aux garanties prévues de façon avisée par la législation en vigueur ;

Troisièmement, quelles mesures le Conseil de l'Europe compte prendre pour empêcher l'altération radicale des façades actuelles des trois bâtiments sur le front de mer, la destruction de l'immeuble Can Rocamora et les transformations du Cau Ferrat.